

Fin du contrat à Isabelle-de-Montolieu, quelles solutions de relogement ?

Le 25 mai 2021, le Conseil communal a traité trois interpellations urgentes (Vert-e-s, PS, EaG) qui portaient sur la fin du contrat de prêts à usage au Simplon. Plusieurs résolutions ont été votées afin d'affirmer le soutien du Conseil communal vis à vis des personnes concernées par l'évacuation du bâtiment et la nécessité de trouver des solutions collectives et individuelles de relogement.

Grâce à l'action de la Municipalité de Lausanne, une solution de logement provisoire a pu être trouvée au chemin d'Isabelle-de-Montolieu. Organisation de la vie sur place, inscription des enfants pour la rentrée 2021, mise en place de boîtes aux lettres et de machines à laver, soutien pour l'accès aux droits, les recherches d'emploi et organisation de nombreuses activités sur place (cours de français, chant, sport, activités pour les enfants). Il aura fallu quelques mois pour que les habitant-e-s de l'immeuble puissent réorganiser leur vie et reconstruire un projet collectif.

Or, nous avons été prévenus début novembre de l'imminence d'une visite de la direction cantonale du logement dans le cadre de la demande de démolition de ces immeubles par leur propriétaire (retraites populaires). Les locataires ont eu la possibilité d'être accompagné-e-s ou représenté-e-s lors de cette visite.

Cela a été confirmé : le contrat court jusqu'à fin février 2022. Un départ potentiel des lieux début mars est donc un risque alors que le bâtiment semble en bon état. Cela ne laisserait que trois mois pour trouver des solutions de relogement alors que l'hébergement d'urgence lausannois est déjà dans une période tendue où certains lieux ne sont pas en pleine capacité d'accueil.

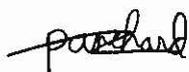
Etant donné les éléments qui précèdent, nous souhaitons poser les questions suivantes à la Municipalité :

1. La Municipalité est-elle en mesure de nous indiquer les informations dont elle dispose sur le bâtiment situé au chemin Isabelle-de-Montolieu 90-92 et nous confirmer à quelle date est actuellement prévue la fin des contrats ?
2. La Municipalité a-t-elle des informations actualisées et détaillées concernant l'état desdits bâtiments ? La démolition envisagée par le propriétaire s'avère-t-elle conforme à la loi sur la préservation et la promotion du parc locatif (LPPPL) ?
3. La Municipalité envisage-t-elle et a-t-elle les moyens d'œuvrer en tant qu'intermédiaire pour une prolongation des baux afin d'éviter une expulsion

collective hivernale au 1er mars prochain ?

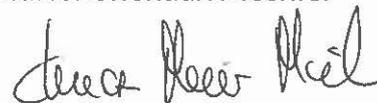
4. Dans le cas contraire, quelles sont les solutions, individuelles et collectives, de relogement envisagées à ce stade par la Ville ?
5. Comment la Municipalité analyse-t-elle la situation de l'hébergement d'urgence pour l'hiver 2021-2022 ?
6. Avec l'inauguration du nouveau bâtiment de Saint-Martin 10-18 et ses 41 places d'hébergement d'urgence, le nombre total de places s'avèrera-t-il à terme suffisant ? L'ouverture d'un nouveau lieu provisoire pour cet hiver est-elle prévue ?
7. Étant donné le manque de places d'hébergement d'urgence, les services communaux ont-ils estimé, sur la base des chiffres des années précédentes, le nombre de personnes à qui l'accès aux structures devra être refusé par manque de place ?
8. A terme, quel est le nombre de places d'hébergement d'urgence visé par la Municipalité de Lausanne ? Le nombre de places évoqué dans un appel (212) peut-il être considéré comme le nombre de places idéal à atteindre afin de ne plus laisser personne dormir dans les rues de Lausanne et environs en été comme en hiver ?

Ilias Panchard



Olivia Fahmy

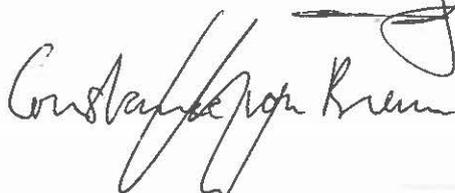
Muriel Chenaux Mesnier



Alexandra Gerber

Oleg Gafner

Romane Benvenuti



B. Rudaz